

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014054

Signataire : ABW/LT

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du comité de coopération Aubervilliers-Bouly-Solidaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de jumelage voté le 26 Mars 2003 entre les communes d'Aubervilliers et de Bouly (Mauritanie),

Vu les statuts du comité de coopération Aubervilliers-Bouly-Solidaires (association régie par la loi 1901) et plus particulièrement les articles 6 et 9 indiquant que trois élus désignés par le conseil municipal font partie du conseil d'administration,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE les membres suivants pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du comité de coopération Aubervilliers-Bouly-Solidaires:

- M. Fethi CHOUDER
- Mme Magali CHERET
- Mme Akoua Marie KOUAME

Reçu en Préfecture le 23/05/2014
Publié le 23/05/2014
Certifié exécutoire le 23/05/2014



L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI



L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI